

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 OCTOBRE 2016**  
**Convocation du 10 octobre 2016**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué à la demande de Monsieur le Maire, Pierre BARLOGIS, par convocation en date du 10 octobre 2016, s'est réuni le lundi 17 octobre 2016 à 20 heures en Mairie.

**Etaient présents** : Pierre BARLOGIS, Bernard ASTIER, Nathalie ROSSELOT, Anne-Lise BORNE, Julien DAMOTTE, Jean-Louis MOYON, Viviane HENISSE, Francis BERMONT, Jean-Pierre CLAVEQUIN, Christian CANAULT, Annie MATYSIAK.

**Absents excusés** : Frédérique BELEY et Thierry ZABOLLONE

**Procuration de** : Sébastien GORJUP à Pierre BARLOGIS  
Nathalie ELSLANDER à Viviane HENISSE

Le Compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité  
Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer.

-----

**1 – MODIFICATION POS**

La Chambre des Métiers de Belfort souhaite s'installer sur la ZAC de la Varonne à Trévenans.

Les activités proposées par celle-ci sont des activités de services aux entreprises et entrepreneurs (conseils et autres).

Le projet d'implantation se situe en zone UY du POS ; le règlement actuel de la zone UY ne permet d'accueillir que les activités commerciales et entrepôts qui y sont liés.

Le Maire propose donc de modifier le règlement de la zone UY du POS pour accueillir les activités de services que propose la Chambre des Métiers. Cela permettra également de régulariser la situation au regard des entreprises qui sont déjà installées sur ce secteur et qui proposent des services, notamment le laboratoire d'analyse médicale.

Il faudrait modifier dans la zone UY :

- Ajouter service dans « type d'occupation »
- Accès voirie : 8 mètres au lieu de 6 mètres

Décision du CM : Accord à l'unanimité

**2 – PRESENTATION PADD**

Le Maire revient sur la réunion des PPA du 13/09/2016, sollicitées pour la présentation du PADD, et sur les observations transmises par la DDT par mail du 27/09/2016.

Le Maire souligne que certaines remarques de la DDT (dents creuses...) ne font pas parties du PADD.

Francis BERMONT souhaiterait connaître la définition exacte de la « dent creuse » : différence entre le SCOT et la DDT

Dans l'environnement et paysages

- Valoriser les paysages : débat sur la hauteur des merlons et le bruit de l'A36  
Continuer à renégocier avec les responsables d'APRR pour qu'ils prennent conscience de l'inefficacité des merlons.

Julien DAMOTTE : question sur les eaux de ruissellement

Réponse de Mr CLAVEQUIN : épuration de terrain

Le Maire : pour les projets d'aménagement : 3 sondages devront être réalisés pour tester le terrain

Nathalie ROSSELOT signale que les plans montrés sur écran par le Cabinet IAD ne sont pas assez lisibles ; les plans papiers sont plus compréhensibles : A revoir pour la partie zonage.

Décision du CM : PADD validé à l'unanimité

### **3 – PRESENTATION PLAN DE SAUVEGARDE**

Présentation faite par Anne-Lise BORNE, adjointe au Maire, chargée de ce dossier.

Le dossier sera transmis aux élus.

### **4 – CONSEIL DEPARTEMENTAL FONDS D'AIDE AUX COMMUNES**

Ce sujet a déjà été mis à l'ordre du jour de la séance du 12 septembre 2016.

Le Maire pensait soumettre une opération de travaux d'aménagement de sécurité Route de Dambenois, avec radar pédagogique, signalisation, éclatant, réduction route avec zébra.

Un devis a été demandé à l'entreprise T1.

Date butoir pour déposer les dossiers de demande d'aide avant le 15 octobre 2016.

Après renseignements pris auprès du Conseil Départemental, cette opération ne pourra pas faire partie de ce dispositif cette année au regard du délai de dépôt du dossier.

Attendre les modalités des subventions à proposer l'année prochaine dans le cadre des amendes de police pour soumettre cette opération.

Décision du CM : A revoir ultérieurement

### **5 – ECOLE MATERNELLE**

Le budget global de l'opération est revalorisé à 3 970 000 € HT soit un dépassement de 370 000 € HT du coût initial.

Ce dépassement de 10,3 % est dû à plusieurs facteurs :

- Intégrations de prestations complémentaires pour mieux répondre aux objectifs de la maîtrise d'ouvrage,
- Amélioration du niveau de performances énergétiques au niveau BEPOS,
- Prise en compte de mobilier complémentaire et d'équipements de cuisine,
- Agrandissement du RAM,
- Agrandissement de l'emprise d'étude (traversée de voie et trottoir).

Le Maire et Anne-Lise BORNE, présents à la dernière réunion sur Châtenois-les-Forges, juge cette estimation trop onéreuse et souhaitent indiquer une limite de frais de fonctionnement annuelle à rembourser par la commune de Trévenans dans la convention d'entente à établir avant la fin de l'année,

## **DIVERS**

Anne-Lise demande l'aide de Mr CLAVEQUIN et Mr CASOLI pour retrouver tous les plans liés aux merlons de l'A36.

Mr CASOLI revient sur l'historique des merlons.

Mr CASOLI aurait souhaité que la population soit consultée pour le projet de PADD ; le Maire lui répond que la population sera consultée pour le projet de PLU.

Pas de date pour prochain CM (voir date butoir PLUI)

Levée de séance à 22 h 40